

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Décision Modificative n°5**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

L'an deux mil vingt, le 12 novembre à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'espace culturel « Les Arcades » sous la présidence de Mme Sylvie DESMOND, 1^{ère} adjointe.

Présents : Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Manuel ROQUE, Josette BERNARD, Alain ZABULON, Véronique CORNET, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, François MONNERIE, Laurence CRASSANT, Alain REY, Aurore DUPRAT, Frédéric GUERIN, Maryne PHILIPPE, Pierre MARTIN, Didier LOUBET, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Yann CHAIGNE, Yoann MALEYRAN, Lydie MARIN, Viviane PREVOST-SERRES, Pascal RAUZY

Absents excusés : Pierre GACHET, Natacha SCHMITTER, Corrine LAGUNA procuration à Josette BERNARD

Mathilde FELD est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 6 novembre 2020

DELIBERATION N°72-20

Décision Modificative N°5 – ouverture de crédits frais de personnel

Vu le contexte actuel et l'absence de personnel, la commune a augmenté les dépenses de personnel à hauteur de 110 300 € par rapport au budget initial notamment en ayant recours à du personnel de remplacement.

Ces dépenses sont compensées par les recettes perçues au titre de :

- la diminution de subventions n'ayant pas été versées aux associations
- les remboursements de salaires des agents en longue maladie ou en accident du travail
- la taxe additionnelle aux droits de mutation supérieure au budget initial
- la compensation CET (ex CVAE et taxe professionnelle) supérieure au budget initial

Il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre	Imputation	Nature	Ouverts	Réduits
Charges de personnel	12	6218/0201	Autre personnel extérieur	51 000,00	
Charges de personnel	12	64131/701	Rémunérations contractuels	20 000,00	
Charges de personnel	12	64168/0202	Autres emplois insertion	11 500,00	
Charges de personnel	12	64138/0202	autres indemnités	500	
Charges de personnel	12	6451/701	Cotisations URSSAF	13 650,00	
Charges de personnel	12	6453/701	Cotisations retraites	13 650,00	
Autres charges de gestion courante	65	65741/020	Subvention aux associations		15 000,00
Total				110 300,00	15 000,00
Total général				95 300,00	

CREDITS A OUVRIR RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	chapitre	Imputation	Nature	Montant
Atténuation de charges	13	6419/0202	Remboursement salaires	9 400,00
Atténuation de charges	13	6419/211	Remboursement salaires	1 740,00
Atténuation de charges	13	6419/2511	Remboursement salaires	2 500,00
Atténuation de charges	13	6419/2515	Remboursement salaires	25 660,00
Impôts et taxes	73	7381/020	Taxe additionnelle aux droits de mutation	40 000,00
Dotations et participations	74	74833/020	Compensation CET	16 000,00
Total				95 300,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette décision modificative.



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures

Par délégation du Maire

Pierre GACHET
Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.